



N° 135  
25 juin 2003  
Bimensuel

*Détruite lors de l'incendie du 14 mai 2002 qui anéantit le bâtiment Perregaux, la salle de conférence «Jean Morax» a nécessité une lourde rénovation. Spacieuse et fonctionnelle, la nouvelle salle, aménagée dans les combles de l'immeuble sis place du Château 6, peut accueillir jusqu'à 50 personnes assises ou une centaine debout.*



ANNIKA GEL

## Dans ce numéro

 **ACTUEL**

Ouverture le 25 août du Bureau de médiation en matière judiciaire.

Deux brochures Sanimédia: clarifier le droit des patients.

 **EMPLOI**

12 postes vacants.

 **CONSEIL D'ÉTAT**

Les décisions de la quinzaine

 **MEMENTO**

La collection d'Alexis Forel s'expose au Cabinet cantonal des estampes: Rembrandt, Dürer, Corot,...

## La nouvelle salle Jean Morax

Complètement détruite par l'incendie qui avait ravagé le bâtiment Perregaux voisin dans la nuit du 14 mai 2002, la salle de conférence «Jean Morax» renaît aujourd'hui de ses cendres. Il était temps, car les différentes commissions du Grand Conseil ainsi les multiples conférences de presse organisées par le canton étaient en panne de local.

Autrefois plus petite et entourée de six bureaux à usage temporaire, la salle Jean Morax voit aujourd'hui plus grand: les cellules ont été supprimées tandis que la salle de conférence occupe dorénavant tout l'espace sous les combles du bâtiment. Oubliées les séances étouffantes où les convives s'entassaient en double rangées, puisque plus de 50 personnes peuvent aisément s'y tenir assises (tandis qu'une centaine peut s'y tenir debout). Les arches en bois autrefois masquées par un faux plafond ont été remplacées et laissées apparentes afin d'ouvrir d'autant plus l'espace. Un agrandissement nécessaire puisque la salle Jean Morax est appelée, du moins dans un avenir proche, à

remplacer le «Fumoir», au nom prédestiné, qui n'a pas encore trouvé de successeur.

«Nous n'avons réparé ou remplacé que ce qui a été détruit», précise François-Joseph Z'Graggen du Service des Bâtiments, Monuments et Archéologie. «Et les travaux entrepris ont été prévus et devisés sur la base du remboursement versé par l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA)». Soit: 1'770'000 francs dont 60'000 francs dévolus au déménagement et au relogement provisoire des collaborateurs privés de lieux de travail (Bureau du Grand Conseil, Bureau de communication et d'information du canton de Vaud, Bureau des légalisation et des apostilles). Un crédit supplémentaire de 349'000 francs avait été approuvé par le Conseil d'État afin de permettre la réalisation de travaux mettant le bâtiment, vétuste, aux normes de sécurité (portes anti-feu, consolidation de plancher,...).

Le Bureau du Grand Conseil tiendra l'agenda des réservations de la salle.

AG





## Des formes de reconnaissance non mercantiles

Dans *La Gazette* n° 133, du 28 mai dernier, j'ai été très surprise de trouver dans l'article «Primes et horaires variables définis par des directives provisoires», sous la rubrique *Des sous, des cours,..?* qu'une prime pouvait être attribuée aux collaborateurs méritants «...sous forme d'apéritifs ou autres».

Je n'ose pas imaginer la réaction du public découvrant qu'un fonctionnaire méritant se verrait récompenser par un apéritif et ..... que signifie «autres»?

Françoise Bocquet

L'Art.47 du Règlement d'application de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud précise: «*La prime est de type monétaire ou non au choix du collaborateur. Les récompenses non monétaires peuvent prendre la forme de congés, tels que vacances, cours, stages, participation à un séminaire, repas, apéritif. Elle ne sert pas à payer des heures supplémentaires.*»

L'énumération des différents types de récompenses en nature résulte de la volonté des associations faïtières et syndicats du personnel de l'Etat de Vaud. Ceux-ci ont tenu en effet à extraire la notion de reconnaissance et de valorisation de l'engagement professionnel de leur cadre strictement mercantile, pour leur offrir une dimension plus symbolique. S'agissant plus particulièrement de l'allusion à un apéritif ou un repas, et bien que le cas ne se soit pas encore présenté à l'Etat de Vaud, on peut imaginer qu'un collaborateur au bénéfice d'une prime demande de consacrer celle-ci à l'organisation d'un événement de ce type, en compagnie de sa famille ou de ses amis.



**La Gazette**  
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)



## Médiation en matière d'administration judiciaire: le bureau ouvre fin août

Le Tribunal cantonal et le Tribunal administratif du canton de Vaud ont désigné les médiateurs en matière d'administration judiciaire: Catherine Masnata et François de Rougemont occuperont conjointement ce poste qui sera opérationnel dès le lundi 25 août prochain.

Le but de l'expérience de médiation vise à favoriser la prévention et la résolution à l'amiable des conflits entre les autorités et offices judiciaires et les justiciables, à aider ces derniers dans leurs rapports avec les autorités et offices précités, à déceler les dys-

fonctionnements du service public en matière d'administration judiciaire et à proposer des améliorations dans ce domaine. L'activité de ce bureau est régie par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 janvier 2003.

Née en 1948, Catherine Masnata est titulaire d'une licence et d'un doctorat en droit. Elle a travaillé en qualité de greffière au service de plusieurs tribunaux du canton. Elle est greffière-substitut, rattachée à la Cour des poursuites et faillites du Tribunal cantonal, depuis 1991. Elle est en outre formée à l'écoute et à l'accompagnement.

François de Rougemont, né en 1945, est également licencié et docteur en droit. Titulaire du brevet d'avocat, il a exercé cette profession de 1981 à 1991. Il a ensuite été chef du Service de justice et législation jusqu'en 2000 avant de reprendre la pratique du barreau. Il a de plus exercé des charges de magistrat judiciaire.

Ecoute, disponibilité et ouverture d'esprit, autant d'atouts que possèdent les deux médiateurs et qui devraient contribuer au succès du bureau.

Eric Cottier, juge au tribunal cantonal, 021 316 15 55



**A vendre:** encyclopédie Bordas «Mémoires du XXe siècle», 12 volumes de 450 pages chacun, comprenant chacun 48 «disques» audios avec des enregistrements d'époque. Superbe collection, état neuf, de grande valeur. Faire offre au 024/420 39 40 (Tél. et Fax).

**A vendre:** Encyclopédie Atlas «Chronique et images: la Suisse en...», 18 volumes (période de 1900 à 1979), 280 pages chacun. Superbe collection, état neuf, de grande valeur. Faire offre au 024/420 39 40 (Tél. et Fax).

**A vendre:** ordinateur Mac 5500/225 avec imprimante HP et modem ZyXel ISDN. Prix à discuter. Tél.: (079) 443 47 13, dès 17h.

**A vendre:** un set complet de 5 enceintes + un subwoofer Pioneer pour Home Cinema. Prix: 600.- neuf. Tél.: 021 634 08 94.

**A vendre:** cuisinière vitrocéram 4 plaques, parfait état, achetée 1800 francs,

vendue 500 francs. Table en bois pour micro-ondes, parfait état, 50 francs. Canapé 2 places en cuir bleu (lit) bon état, 400 francs. Tél. 021/316 61 15 (le matin), 021/648 58 64 (l'après-midi)

**A vendre:** Alfa 33 ie, année 94, 61'000km, gris métallisé, bon état. Prix: 6000.- (à discuter). Tél.: 024 425 01 94 ou 076 575 10 20.

**A louer:** pour fin juin, début juillet ou fin août et septembre, dans le Gard, jolie petite maison de village, 3 pièces, jardin, 2 terrasses, 80 km de la mer, max. 4 personnes. Prix: 550 fr. la semaine. Tél.: 021 323 51 08.

**A louer:** à Saint-Tropez, mobilhome 6 places tout confort (WC - douche) situé

sur la plage de Pampelonne (camping Kon-Tiki). Libre les 2 premières semaines de juillet et septembre. Prix 800.-/semaine. Tél. 079 321 32 59.

**A louer:** Val d'anniviers, caravane 4 personnes avec auvent meublé. Prix: 250.- la semaine + taxe de séjour et supplément. Piscine à proximité Tél.: (079) 443 47 13 à partir de 17h.

**A louer:** à Château-d'Oex, chalet pour 6 personnes avec tranquillité et belle vue, accès très facile. Se loue à la semaine, système dégressif. Tél.: 079/653 79 33.

**A adopter:** adorables chaton(ne), 10 semaines, un roux et une tigrée, avec chaussettes blanches. Tél.: 021 323.51.08.

### Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées ci-dessous.



# Les droits des patients par le menu

*Produites par sanimédia à destination du public et des professionnels, deux brochures éclairent sur le fonctionnement du système de soins et réduisent les sources de malentendus.*

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) publie deux brochures abordant sous un angle pratique les droits des patients tels qu'ils découlent de la révision de la loi sur la santé publique entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier. La première est destinée au grand public alors que la seconde aborde le sujet du point de vue des professionnels et fera l'objet d'une diffusion ciblée dans les associations, les établissements de soins et les écoles.

Nous sommes tous amenés, à un moment ou à un autre, à consulter un professionnel de la santé ou à recevoir des soins dans un établissement sanitaire. Une bonne connaissance du fonctionnement du système de soins est de nature à réduire les sources de malentendus et de conflits. Elle participe aussi à la responsabilisation de la population qui, mieux informée, fait un usage plus éclairé et mesuré des services de santé. Sur un sujet sensible comme la santé publique,

l'Etat ne saurait se contenter de l'adage «nul n'est censé ignorer la loi». C'est pourquoi sanimédia – la cellule de communication du Service de la santé publique – a été mandatée pour produire une documentation qui rende vivant et pratique le thème parfois ardu des relations entre patients et système de santé. Neuf sujets sont ainsi abordés qui vont du consentement libre et éclairé aux directives anticipées en passant par l'accès au dossier médical.

## Organisation en 3 parties

Chaque sujet est composé de trois parties distinctes: la première partie présente un résumé succinct de chacun des principaux droits des patients, avec indication du ou des **articles de loi** concernés auxquels le lecteur intéressé pourra se référer s'il veut connaître la formulation exacte du texte de loi; la deuxième partie, intitulée **en pratique**, donne des explications et des précisions utiles à la bonne compréhension de la loi;

la troisième partie, intitulée **bon à savoir**, présente les réponses aux principales questions que le public peut se poser en relation avec les thèmes présentés. On trouve par ailleurs en fin de volume les adresses des organismes auxquels peuvent s'adresser les personnes qui souhaitent obtenir des informations complémentaires ou des conseils, de même que les voies de recours à la disposition des patients qui estiment avoir des raisons de se plaindre d'une violation de leurs droits.

Les sujets, dont certains peuvent être sensibles comme les mesures de contrainte ou les dons d'organes, sont illustrés avec humour par la dessinatrice Haydé. La brochure pour le grand public fait l'objet d'une traduction dans les langues les plus parlées dans le canton.

Philippe Anhorn

### Utile

Les brochures peuvent être commandées à sanimédia, **0800 106 106**. Toute l'information est également disponible sur le site [www.sanimedia.ch](http://www.sanimedia.ch)



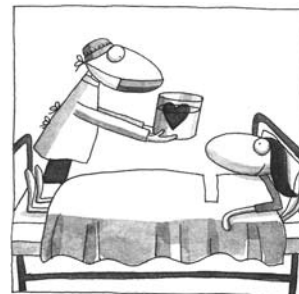
Secret professionnel.



Transmission de directives anticipées.



Droit à être accompagné.



Dons d'organes.



Les illustrations de la dessinatrice Haydé donnent une touche d'humour aux sujets sensibles traités dans les 2 brochures.

## Des droits et des responsabilités

S'il est nécessaire de renforcer les droits des patients, c'est parce que ceux-ci doivent jouer un rôle d'acteurs à part entière du système de santé. Cela comporte aussi des responsabilités. Celles-ci se situent d'abord au niveau de la consommation des soins de santé et des médicaments. C'est à la LAMal qu'incombe cette régulation par le biais des franchises et des participations. Mais l'exercice est difficile: lorsque le patient ne paye

pas assez, il ne se rend pas compte de ce que ça coûte et, lorsqu'il paye trop, il en veut pour son argent. Qui plus est, le seuil psychologique est différent pour chacun, selon ses revenus et sa propre représentation de la valeur de la santé... et de l'argent. Le fait de consulter régulièrement son médecin de famille, de ne pas considérer un hôpital comme un hôtel ou de consommer des médicaments génériques lorsque c'est possible relève donc

avant tout de la responsabilité individuelle. De même, utiliser les services de santé de manière appropriée, par exemple appeler le bon numéro d'urgence, choisir la bonne mesure entre maintien à domicile et hébergement médico-social, profiter des conseils et des cours de l'Espace prévention ou encore s'affilier à un réseau de santé sont des démarches qui relèvent également de la responsabilité individuelle.

PAN





# Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

## DEC Département de l'économie

### Directeur/trice de l'enseignement agricole vaudois 100%

**Mission:** le directeur de l'enseignement agricole vaudois est chargé de définir la vision et l'orientation de la formation professionnelle agricole en général sur les plans vaudois, romand et suisse, dans le respect des dispositions légales et réglementaires; de collaborer à l'élaboration de la politique cantonale et/ou fédérale en la matière. Il/elle est en charge de la direction et du développement des Ecoles et stations agricoles cantonales de Marcelin et Grange-Verney, dans leur ensemble et dans leur rôle respectif (viticulture et arboriculture à Marcelin et agriculture à Grange-Verney). Il/elle assurera, en collaboration avec les responsables en place, le bon fonctionnement dans les domaines pédagogiques, organisationnel, financier et des ressources humaines. Il/elle participera aussi à l'enseignement pour quelques périodes. (hors-classes).

**Renseignements:** M. Charles-Louis Morel, 021/995.34.34 ou 021/801.14.51

**Adresse:** réf. 4258G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthy, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 10 juillet 2003. Publié dans la FAO le 17.06.03

### Secrétaire ou Employé-e d'administration au Service de l'agriculture, Morges 25%

**Mission:** assister le chef de l'office en contribuant à gérer son secrétariat et les tâches administratives qui en découlent, assurer le suivi de ses relations extérieures (agenda, rendez-vous, téléphone), collaboration générale avec le secrétariat de l'office.

**Renseignements:** M. Pascal Wulliamoz, 021/803.08.33

**Adresse:** réf. 4265G, Service de l'agriculture, M. Philippe Gauthy, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 24.06.03

## DFJ Département de la formation et de la jeunesse

### Secrétaire ou Employé-e principal-e d'administration au Service des enseignants de l'Université de Lausanne 100%

**Mission:** gestion administrative du personnel enseignant. Suivi des salaires et suivi budgétaire du personnel enseignant. Travaux de secrétariat. Renseignements au personnel enseignant.

**Renseignements:** Mme Maryse Winzenried, 021/692.20.44

**Adresse:** réf. 4254G, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne. Publié dans la FAO le 13.06.03

## DSAS Département de la santé et de l'action sociale

### Assistant-e social-e pour le Centre médico-social de Prilly Sud 80%

**Mission:** activité au sein d'une équipe pluridisciplinaire - informations, aide et conseils aux clients pour des problèmes sociaux (familiaux,

professionnels, psychologiques, de logement, d'assurances ou d'ordre financier et juridique) - recherche de fonds privés pour des aides ponctuelles - organisation d'hébergements temporaires ou définitifs - formation et encadrement du personnel auxiliaire, des stagiaires et des bénévoles (cl. 17-19).

**Profil:** diplôme d'assistant-e social-e. Intérêt pour le travail avec les personnes âgées, capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire dans un milieu extra-hospitalier, bonne capacité d'adaptation, connaissance des outils informatiques. Permis de conduire et véhicule.

**Renseignements:** Mme Danièle Hodel, 021/620.02.70

**Adresse:** Apromad, Mme Patrizia Clivaz Luchez, En Budron C7, CP 33 – 1052 Le Mont

## DSE Département de la sécurité et de l'environnement

### Educateur/trice A (Intervenant socio-éducatif H/F en milieu de détention) pour la Prison de la Croisée, Orbe 80-100%

**Mission:** prise en charge de personnes détenues en mettant à leur disposition des moyens de développement personnel et culturel utiles à leur réinsertion (cl. 18-20).

**Renseignements:** M. Joël Gavin, 021/316.17.48

**Adresse:** réf. 3883G, Prison de la Croisée, M. Sébastien Aeby – 1350 Orbe. Délai de postulation: 30.06.03. Publié dans la FAO le 13.06.03

### Employé-e d'administration pour l'Unité de gestion de la Police cantonale, le Mont-sur-Lausanne 50%

**Mission:** travail en équipe, lié aux traitements des paiements divers, saisie et contrôle; travaux de comptabilité, facturation, saisies des écritures CCP, encaissements divers, gestion des bons du restaurant, classement...; maîtrise des principaux outils informatiques (World, Excel, Lotus). Procofiév et Zadig seraient un plus (cl. 10 -12).

**Renseignements:** M. Bernard Bécholey, 021/644.80.30

**Adresse:** réf. 4240G, Police cantonale, M. Frédéric Dupuis, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 17.06.03

## DINF Département des infrastructures

### Juriste pour le Secrétariat général 100%

*Erratum: dans la Gazette n°133 (15 mai), un texte sans rapport s'est substitué au texte décrivant la mission de ce poste dont la description corrigée suit.*

**Mission:** traiter des affaires relevant de la police des constructions. Gérer le suivi des interventions parlementaires. Instruire des enquêtes concernant les constructions illicites. Assister la responsable juridique du Secrétariat général dans l'étude de dossiers touchant les activités du Département. Conseiller les services de l'Etat pour l'application de la législation. Appuyer les services du département pour la rédaction des contrats et des avis de droit (cl. 24-28).

**Renseignements:** Mme Ariane Zurbuchen, 021/316.75.52

**Adresse:** réf. 4203G, Secrétariat général du DINF, M. Roland Bonzon, Riponne 10 – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 13.05.03

## Chauffeur/euse de poids lourds pour les routes cantonales

100%

**Mission:** assurer de manière indépendante, la conduite de différents véhicules dans le cadre de l'entretien des routes cantonales. Garantir un service de permanences durant la saison hivernale. Participer à l'entretien du parc des véhicules du service. (cl. 9-11).

**Renseignements:** M. Jean-Louis Bapst, 021/316.76.20

**Adresse:** réf. 4244G, Centre d'entretien du matériel des routes cantonales, Centre de la Blécherette, M. Jean-Louis Bapst – 1014 Lausanne  
Publié dans la FAO le 17.06.03

## OJV

Ordre judiciaire vaudois

## Greffier/ère des justices de paix des districts de Nyon et Rolle, Nyon

50%

**Mission:** assister le premier juge, chef d'office, dans la gestion de l'office et de ses ressources, et les juges de paix dans le traitement des affaires.

**Renseignements:** M. Jacques-André Nicod, 021/316.15.14

**Adresse:** réf. 4256G, M. Françoise Kern, Secrétariat général OJ, Palais de justice de l'Hermitage, Route du Signal 8 – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 17.06.03

## Greffier/ère des justices de paix des districts d'Aigle et du Pays d'Enhaut

100%

**Mission:** assister le premier juge, chef d'office, dans la gestion de l'office et de ses ressources, et les juges de paix dans le traitement des affaires.

**Renseignements:** M. Jacques-André Nicod, 021/316.15.14

**Adresse:** réf. 4255G, M. Françoise Kern, Secrétariat général OJ, Palais de justice de l'Hermitage, Route du Signal 8 – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 17.06.03

## Assistant-e social-e A ou B à l'Office du tuteur général

50%

**Mission:** prise en charge individuelle de mandats tutélaires de représentation légale auprès de mineurs non accompagnés. Evaluation de situations sociales, familiales, socio-professionnelles et formatives; collaboration avec l'ensemble du réseau socio-éducatif et sanitaire. Travail avec les familles et leur entourage, suivi de la procédure d'asile.

**Renseignements:** Mme Julita Kryzar, 021/316.67.18

**Adresse:** réf. 4253G, Mme Marianne Bornicchia, Tutrice générale, Ch. de Mornex 32 – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 13.06.03

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

## Chargé-e de mission de l'Etat de Vaud pour les relations avec la Confédération

100%

**Mission:** animation de la Conférence des affaires fédérales (art. 118 Cst), interventions auprès des membres des Chambres fédérales et de représentant-e-s de l'administration fédérale, veille et coordination auprès de l'administration cantonale vaudoise (ACV) avec les acteurs/trices chargée-s de suivre des dossiers fédéraux d'importance, coordination avec d'autres cantons en vue de défendre des dossiers d'intérêt commun à l'échelle de la Suisse occidentale, appui aux départements de l'ACV dans leurs relations avec la Confédération.

**Renseignements:** M. Serge Terribilini, 021/316.40.04

**Adresse:** réf. 4257G, M. Nicolas Saillen, Château cantonal – 1014 Lausanne. Publié dans la FAO le 17.06.03

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

## BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)



## TRAVAILLER



Jean Campiche, chef du Service de recherche et d'information statistiques. Il planche avec Etienne Traynard et Dominique Frei, ses correspondants français et genevois, sur la construction d'une base de données regroupant des informations statistiques pertinentes pour les cantons de Genève, Vaud et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

## Prix du Service public: deux projets de l'administration vaudoise primés

Le jury de la troisième édition du Prix du Service Public vient de rendre son verdict: cinq projets émanant d'administrations cantonales dont deux vaudois ont été retenus. Le concours qui a cette année pour thème la coopération se déroule en deux étapes. Dans un premier temps, un prix d'encouragement de 5000 francs récompense chacun des cinq projets ayant passé le cap du premier tour. Ce qui est le cas de l'Observatoire de l'em-

ploi intercantonal au niveau de la Suisse romande et du Tessin, initié par Pierre Gfeller (DEC), et son correspondant genevois. Ainsi que de la Base de données statistiques de l'Observatoire statistique transfrontalier, un projet conduit notamment par Jean Campiche, chef du SCRIS (DFIN). Des projets que leurs concepteurs ont une année pour peaufiner afin de pouvoir briguer les 15'000 francs du Prix du service public en 2004.



Pierre Gfeller, responsable de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE), au Département de l'économie (DEC). Avec son correspondant genevois, Alexandre Meyer, il travaille à la mise sur pied d'un dispositif intercantonal d'identification, de définition et d'évaluation des besoins du marché de l'emploi.



## Les décisions de la quinzaine

### Le Canton s'oppose aux reports de charges de la Confédération

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du programme d'allègement budgétaire 2003 de la Confédération, qui aura des conséquences politiques et financières importantes pour les cantons. En l'absence d'un bilan global, il lui paraît prématuré de se prononcer sur la nécessité et l'efficacité des mesures préconisées. Toutefois, le Canton ne saurait tolérer les reports de charges considérables qu'implique le programme.

*Pierre Chiffelle, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021 316 40 01 - Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 01*

## DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

### Arrêts domiciliaires: prolongation de l'expérience pilote

Dès septembre 1999, la Confédération a autorisé le canton de Vaud à mettre en place un projet pilote d'arrêts domiciliaires. Les condamnés à des peines inférieures à 6 mois ou en fin de semi-liberté ont pu exécuter leur peine à domicile. L'autorisation fédérale qui arrivait à échéance le 31 août 2002 a été prolongée jusqu'à l'entrée en vigueur de la partie générale du Code pénal mais au plus tard jusqu'en août 2005. L'application des arrêts domiciliaires est également élargie et s'appliquera notamment à des peines jusqu'à 12 mois.

*DSE, André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021 316 48 01*

### Casernes et places d'armes sur territoire vaudois: stabilité

Quelle sera la situation du canton sur le plan militaire avec les réformes projetées par la Confédération? Le député Philippe Vuillemin déposait un postulat dans ce sens en octobre 2000. Le Conseil d'Etat a attendu l'élaboration du projet Armée XXI avant de lui répondre et constate aujourd'hui que le canton s'en sort plutôt bien malgré la réduction des effectifs de l'armée. Ses installations répondent aux attentes des Forces terrestres et aériennes et elles ne sont pas remises en question. De plus, à ce jour, aucune place d'armes vaudoise n'est menacée, au contraire: les casernes et autres structures d'instruction seront utilisées plus régulièrement qu'aujourd'hui.

*Jacques Buchet, remplaçant du Chef du Service de la sécurité civile et mil., 021 316 51 08*

## DEC

Département de l'économie

### Jeunes, alcool et tabac: l'Etat mise sur la prévention

En réponse à une interpellation du député J.-R. Yersin, inquiet de la facilité que semblent avoir les jeunes pour obtenir alcool et tabac, le Conseil d'Etat rappelle le cadre cantonal pour la promotion de la santé et la prévention 2002-2007, qui prévoit deux programmes concernant alcool et tabac ainsi que la mise en oeuvre d'une «Politique alcool vaudoise». Il rappelle que la surveillance de la vente dans les magasins relève des communes. Celle relative aux débits de boissons leur incombe également, mais sous surveillance de la Police cantonale du commerce. S'agissant du tabac, il constate que le rôle de l'Etat est limité mais rappelle que la nouvelle loi sur les débits de boissons prévoit que les établissements doivent prendre des mesures. Enfin, il suivra le dossier de la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac, adoptée par l'OMS en mai 2003.

*Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021 316 46 00*

### Marché du travail: aucune «instance de recours d'urgence» prévue

En réponse à une interpellation du député Jean-Marie Béguin – qui s'interroge sur la manière dont certains Offices régionaux de placement (ORP) appliquent la loi sur l'assurance-chômage, notamment en ce qui concerne l'octroi de mesures du marché du travail – le Conseil d'Etat rappelle en préambule le cadre légal de ces mesures. Dans son interpellation, le député fait allusion au cas d'une assurée qui a été pénalisée pour avoir refusé de suivre le même emploi subventionné auquel elle avait été assignée trois fois successivement. L'Exécutif précise qu'il s'agit là d'un cas particulier et qu'il est tout à fait exceptionnel qu'un assuré soit assigné à une même mesure à plusieurs reprises. En outre, compte tenu du faible nombre de recours déposés contre des assignations à des mesures, il ne juge pas opportun de mettre sur pied l'«instance de recours d'urgence» demandée.

*Thérèse de Meuron, adjointe du chef du Service de l'emploi, 021 316 61 03*

### Règlement sur le courtage en vue de mariages ou partenariats transnationaux

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement d'application de la loi du 8 novembre 1999 sur l'activité de courtage visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant. Se conformant à l'ordonnance fédérale – qui précise que ce type d'activités doit être soumis à des autorisations ainsi qu'à une surveillance, les cantons désignant l'autorité compétente pour ce faire – le règlement d'application attribue ces tâches au Département de l'économie, qui les délègue à la Police cantonale du commerce.

*Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021 316 46 00*

### Explication sur la fermeture de l'Ecole de fromagerie de Moudon

Suite à l'annonce de la fermeture de l'Ecole de fromagerie de Moudon et de la privatisation de son unité de production, la députée Michèle Gay-Vallotton a déposé une interpellation urgente. Le Conseil d'Etat répond en préambule que cette fermeture a été décidée par souci de rationalisation au vu de la baisse des effectifs des écoles de fromagerie de toute la Suisse. Il relève encore qu'en contrepartie au regroupement de l'enseignement à Grangeneuve – dont l'enseignement est bilingue – les directions, administrations et secteurs des analyses relevant de l'assurance-qualité des Services régionaux d'inspection et de consultation en économie laitière seront regroupés à Moudon. En ce qui concerne la fromagerie, il a été décidé d'une privatisation, le Conseil d'Etat jugeant inconcevable que l'Etat continue à exploiter une structure qui ne sera plus un outil de démonstration et d'exercice de formation.

*Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98*

## DFIN

Département des finances

### Ordonnances sur la déduction fiscale des primes d'assurance et des frais de garde

Le Conseil d'Etat est appelé à faire part de son avis auprès du chef du Département fédéral des finances sur deux objets qui ont trait à la réforme de la fiscalité de la famille en matière d'impôt fédéral direct. S'agissant de la déduction des primes de l'assurance obligatoire des soins, le texte proposé ne suscite guère de remarques car il n'apporte que peu de précisions au texte de la loi, déjà relativement détaillé. En revanche, le Conseil d'Etat relève la complexité de l'ordonnance relative à la déduction des frais de garde, ainsi que les difficultés d'application qui en résulteraient.

*Pierre Curchod, Administration cantonale des impôts, 021 316 20 73*

## DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

### Mesures cantonales concernant les clandestins

Le Conseil d'Etat, après avoir pris connaissance du rapport intermédiaire du groupe de travail chargé d'analyser les différents aspects liés aux clandestins, s'est prononcé sur un certain nombre de mesures à appliquer concernant la santé de ces personnes et la scolarisation de leurs enfants, et a décidé de maintenir un moratoire de fait permettant aux clandestins d'attendre le résultat de leur demande de régularisation sans risque de renvoi. Le Gouvernement a également exposé sa position dans sa réponse à deux inter-



pellations des députés Eric Bonjour et Pierre Duc et consorts sur la problématique des clandestins, et rappelle qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre requérants d'asile et travailleurs clandestins ou sans-papiers, car les bases légales sont différentes.

*Pierre Chiffelle, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021 316 40 04 – Jacques Grossrieder, adjoint, Service de la population, 021 316 49 49*

## Réorganisation des arrondissements de l'état civil

Les nouvelles dispositions du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000 imposent aux cantons de réorganiser les arrondissements de l'état civil afin d'assurer un degré d'occupation d'au moins 40% par office. Dans le cadre de cette réorganisation, suite au transfert de la titulaire à l'office de l'état civil de Morges et après consultation de la préfecture de Morges, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'arrondissement de l'état civil de Saint-Prex à l'arrondissement de Morges, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

*Pierre Schneider, Inspecteur cantonal de l'état civil, 021 316 38 61*

## Projet d'un programme d'information continue en Suisse romande: RSR-Info

Conformément à la loi fédérale sur la radio et la télévision, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) a consulté le Conseil d'Etat sur une demande de concession de SRG SSR Idée suisse, pour la création d'un programme d'information continue en Suisse romande: RSR-Info. Ce concept repose sur le principe d'une information permanente et immédiate assurée par une structure fournissant une offre spécifique identique à l'ensemble de la Suisse romande qui privilégiera l'information régionale et nationale, et abordera l'actualité comme la vie quotidienne. Une collaboration doit être développée avec les radios régionales, qui seront sollicitées pour alimenter l'information par des éclairages régionaux particuliers. Le Gouvernement vaudois a donné un préavis favorable à cette demande.

*Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021 316 33 01*

## Consultation sur des mesures contre le racisme, le hooliganisme et la propagande incitant à la violence

Dans sa réponse à l'Office fédéral de police, le Conseil d'Etat reconnaît que la lutte contre le racisme et la violence doit être une priorité d'un Etat démocratique et estime primordial de mettre sur pied une politique accrue de prévention et d'identification de ces phénomènes, plutôt que de proposer essentiellement des mesures répressives. Il adhère à la volonté de compléter la législation en vigueur dans le but de sanctionner spécifiquement des infractions comme l'utilisation de symboles et gestes racistes, le fait de créer des groupements racistes ou d'y adhérer, ou encore les comportements violents ou incitant à la violence, comme ceux observés

récemment lors des manifestations liées au G8. Le Gouvernement émet des réserves sur les autres instruments juridiques proposés, tels que l'octroi de compétences aux seules autorités de police ou aux douanes pour ordonner la saisie ou la confiscation de matériel de propagande; à ses yeux, cela n'est pas envisageable sans un minimum de contrôle, voire un transfert de ces compétences à une autorité pénale. Il observe aussi que le nouveau système électronique d'information proposé, regroupant les coordonnées des personnes présentant des comportements violents, ne fournit pas encore les garanties suffisantes en matière de protection des données.

*Frédéric Chevally, Délégué à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme, 021 316 05 18*

## Papier spécial pour les Archives cantonales vaudoises

Afin de préserver la qualité des archives - les Archives cantonales vaudoises (ACV) conservent des documents originaux depuis l'an 964 - le Conseil d'Etat a décidé de modifier la directive relative à l'utilisation du papier recyclé dans l'administration cantonale, en tenant compte des besoins spécifiques des Archives cantonales vaudoises. Pour ce faire, il a alloué un montant de CHF 75'000.-, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour l'impression sur papier d'archives des documents de durée illimitée dans l'administration cantonale et l'Ordre judiciaire vaudois.

*Gilbert Coutaz, directeur, Archives cantonales vaudoises, 021 316 37 11*

## DINF

Département des infrastructures

## Route H 144 Villeneuve - Le Bouveret : demande de crédit d'ouvrage

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder un crédit de 26'740'000 francs pour la construction de la route H 144 entre Rennaz et Les Evouettes. Le coût total du projet est estimé à 79 millions de francs, répartis entre la Confédération (43'400'000 francs) et les cantons du Valais (9 millions) et de Vaud.

*Henri Bovay, ingénieur, chef de projet au Service des routes, 021 316 70 71*

## Château de Chillon: errata

Contrairement à ce qui est paru vendredi 6 juin 2003, c'est avec la Fondation du Château de Chillon que le Conseil d'Etat a établi une convention de subventionnement fixant la nature de leurs relations. Les conditions financières restent inchangées puisque l'Etat versera en 2003 la somme de 300'000 francs, ce qui correspond approximativement aux montants précédemment accordés. Cette convention fait suite à un arrêt du Conseil d'Etat du 8 avril 2002 déléguant l'exploitation et la conservation à la Fondation du Château de Chillon. Par ailleurs, le Conseil d'Etat délègue les principales tâches du suivi du dossier (rapports d'activités, approbation

des comptes) au Département des infrastructures. Pour sa part, l'Association pour le Château de Chillon a désormais pour but d'animer la vie du château, de fournir un soutien à la Fondation dans ces activités de promotion.

## DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

## Application de la loi sur le personnel de l'Etat au personnel du secteur sanitaire subventionné

Le Conseil d'Etat a adopté une série de mesures en faveur du personnel du secteur sanitaire subventionné, pour un coût de 8'427'800 francs à charge de l'Etat. Ce crédit s'inscrit dans l'enveloppe de 10 millions de francs votée par le Grand Conseil pour financer, dès 2003, l'application partielle des améliorations des conditions de travail telles que prévues par la Loi sur le personnel de l'Etat dans ce secteur. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'OMSV et les établissements affiliés aux Hospices cantonaux appliquent la cinquième semaine de vacances, une compensation en temps équivalente à 20% de la durée de ce travail, l'horaire hebdomadaire de 41 heures 30 et divers congés (maternité, allaitement, adoption, parental). Les EMS, les hôpitaux et les services de secours préhospitaliers introduisent la 5<sup>ème</sup> semaine de vacances depuis le 1.1.2003 et la compensation de 20% pour le travail de nuit dès le 1<sup>er</sup> août 2003. La réduction d'une heure de l'horaire hebdomadaire de travail pour les EMS, les hôpitaux et les services de secours préhospitaliers sera examinée dans le cadre des procédures budgétaires 2004.

*Josiane Antille, cheffe de projet, Service de la santé publique, 021 316 44 61*

## DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

## Avant-projet sur l'accueil de la petite enfance pour l'automne 2003

En réponse à l'interpellation de Mme la députée Isabelle Moret "Où s'est perdu le projet de fondation d'accueil de jour de la petite enfance?", le Conseil d'Etat rappelle qu'un projet de loi sur l'accueil de la petite enfance est actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci devrait instituer une fondation cantonale dont le projet a fait l'objet d'une étude publiée en mars de cette année. Le Conseil d'Etat précise toutefois que les travaux actuellement en cours visent à redimensionner les scénarios envisagés dans l'étude à la lumière des éléments financiers contenus dans le programme de législation et à clarifier le rôle des différents partenaires ainsi que le dispositif opérationnel. Ce projet de loi sur l'accueil de la petite enfance devrait être mis en consultation à l'automne 2003.

*Jean-Pierre Jubin, secrétaire général, 021 316 30 04*



# L'étrange destin artistique d'Alexis Forel

*Une œuvre tardive, dense et prometteuse, trop vite interrompue par la maladie. Incapable dès lors de graver, le Morgien Alexis Forel (1852-1922) devient un collectionneur d'estampes éclairé qui s'entoure d'eaux-fortes de Rembrandt, Dürer, Goltzius, Millet ou Corot. A découvrir au Cabinet cantonal des Estampes*



«Tête d'homme avec bonnet coupé» ou «Rembrandt aux yeux hagards», 1630. Alexis Forel voyait en Rembrandt un maître

Formis des historiens de l'art affûtés, qui se souvient aujourd'hui de l'œuvre gravée d'Alexis Forel? Nombre de Vaudois associent ce patronyme, avec raison, à celui du Musée Alexis Forel, à Morges. Car si la collection d'objets d'art d'Alexis Forel est connue, son œuvre, elle, est tombée dans l'oubli. Dommage, car elle vaut plus que les maigres deux lignes que lui consacre le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Afin de remettre en lumière un artiste qui fut lui-même constamment «sensible aux effets de l'éclairage», le Cabinet cantonal des Estampes, à Vevey, et le Musée Alexis Forel, ont monté

une double exposition, consacrée d'une part à la collection du Morgien et d'autre part à son œuvre.

## Chimiste comme papa

Jusqu'à l'âge de presque trente ans, Alexis Forel se conforme au modèle social alors de mise dans son milieu. A l'instar de son père, il poursuit des études d'ingénieur-chimiste. Profession qu'il exerçait depuis quatre ans, à Bâle, lorsqu'il informe ses parents, par lettre, qu'il se consacrera désormais à l'art. Nous sommes en 1881. Suivront six ans d'une intense production d'estampes, gravées essentiellement à Paris; d'où peut-être l'ignorance dans laquelle son œuvre est tenue dans son canton d'origine. Frappé d'une paralysie partielle, Alexis Forel doit abandonner le burin en 1887. Débute alors la deuxième vie de l'artiste: la critique d'art. Il rédige nombre d'articles pour *La Gazette de Lausanne* ainsi que deux ouvrages. Parallèlement, il construit patiemment sa collection d'estampes, une centaine de pièces, aujourd'hui exposée à Vevey. – AG

*La Collection Alexis Forel. Une histoire de la gravure du XVIe au XIXe siècle.* Cabinet cantonal des Estampes, Musée Jenisch, Vevey. **Visites guidées:** 26 juin, à 18h et 20 août, à 20h. Ma-dim: 11h à 17h30. Jusqu'au 14 septembre. **Second volet de l'exposition:** «L'œuvre gravée d'Alexis Forel. Rétrospective.» Musée Alexis Forel, Morges, du 9 octobre au 30 novembre.



«L'Adoration des bergers», 1601, Hendrick Goltzius. L'une des dernières gravures de l'artiste qui ensuite se consacrera à la peinture.

## Expositions

**Espace Arlaud, Lausanne.** *La Haute-Asie telle qu'ils l'ont vue. Explorateurs et géologues 1820-1940.* Une exposition du Musée cantonal de géologie qui fait revivre les expéditions de scientifiques entre le Tibet et la Mongolie. Mer-vend.: 12h-18h; sam-dim.: 11h-17h. Jusqu'au 27 juillet.

**Espace Arlaud, Lausanne.** *Les animaux du 6<sup>e</sup> jour: les animaux dans la Bible et l'Orient ancien.* Le Musée cantonal de zoologie décortique la relation entre l'homme, l'animal et le divin. **Visite guidée:** jeudi 26 juin, à 18h. Jusqu'au 10 août.

**Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne.** *Olivier Mosset. Travaux 1966-2003.* Artiste suisse, Olivier Mosset vit et travaille à Tucson, en Arizona. Conjointement avec le Kunstmuseum de St-Gall, le Musée des Beaux-Arts lui consacre la plus importante rétrospective à ce jour. **Visites guidées:** jeudis 3 août, à 17h, et 21 août, à 12h30. Ma-jeudi: 11h-18h, ven-dim: 11h-17h. Jusqu'au 24 août.

**Musée romain, Avenches.** *La vannerie à l'époque romaine.* Découvrir un artisanat alors omniprésent dont il ne reste que d'infimes vestiges. Jusqu'au 27 septembre.

## Musique

**André-Daniel Meylan en concert:** enseignant de son état (voir *La Gazette* du 13 nov. 02), André-Daniel Meylan chante la vie. A l'occasion de la sortie de son CD, il se produit en tournée, accompagné «a cappella» par les Glob-Glotters. Super-spectacle à Romainmôtier (27 juin; réservation: 021 921 84 32), salle polyvalente de Ste Croix, à 20h30 (4 juillet), Festival de la Cité de Lausanne, à 23h (8 juillet) et Festival Jazz-parade de Fribourg (20 juillet).

## Conférence

«Le bonheur d'écrire, ou les multiples facettes de l'activité d'écrivaine publique» par Jeanine Viret. Lunch-conférence du jeudi 26 juin, de 12h à 13h45, à la Maison de la Femme, Eglantine 6, Lausanne.

## Spectacle

«Dunant», de Michel Beretti, mise en scène de Simone Audemars. Michel Voïta joue un Henry Dunant qui rêve sa vie, entre échecs, rejets et oubli. Fondateur de la Croix-Rouge et 1<sup>er</sup> prix Nobel de la Paix, il apparaît aussi fascinant que pétri de contradictions. Du 25 au 27 juin, à 20h, à l'Opéra de Lausanne.

